



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 6 juin 2018

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de Corse (SYVADEC)

L'an deux mille dix-huit, le 6 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

ETAIENT PRESENTS :

Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Marie-Dominique CARRIER, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Julien MORGANTI, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGIO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

M. Jean BIAGGINI	à	Mme Marie-Christine BERTOLUCCI
Mme Valérie BIANCHI	à	M. Guy ARMANET
Mme Angèle BRUNINI	à	Mme Mattea LACAVE
M. Pierre-Noël LUIGGI	à	Mme Ivana POLISINI
M. Jean-Louis MILANI	à	M. Jean-Jacques MASSONI
M. Jean-Jacques PADOVANI	à	Mme Marie-Hélène VALENTINI
M. Gilles SIMEONI	à	M. Pierre SAVELLI
Mme Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
M. Pierre-Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGIO

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Paule HOUEMER, Thérèse LORENZI, Pierre-Noël LUIGGI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Etienne PERFETTI, Dominique ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, Jean ZUCCARELLI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de Corse (SYVADEC)

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-1 et suivants, L5216-1 et suivants et L5711-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-301-001 du 28 octobre 2013 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2B-2018-05-29-001 du 29 mai 2018 portant modification des statuts du SYVADEC ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 13 mars 2007 approuvant les statuts du SYVADEC et décidant l'adhésion de la Communauté d'Agglomération de Bastia à ce syndicat ;

Considérant l'élection des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia des 23 et 30 mars 2014 ;

Considérant la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant par élection M. Michel Castellani membre titulaire pour siéger au sein du SYVADEC ;

Considérant la démission de M. Michel Castellani en date du 14 mai 2018 du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant qu'il est dès lors nécessaire de procéder à une nouvelle élection afin de procéder à son remplacement ;

Vu le rapport N° 2,

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DESIGNE
(A l'unanimité)

Par élection M. Pierre Savelli membre titulaire pour siéger au sein du SYVADEC en remplacement de M. Michel Castellani.

Conseil du 6 juin 2018

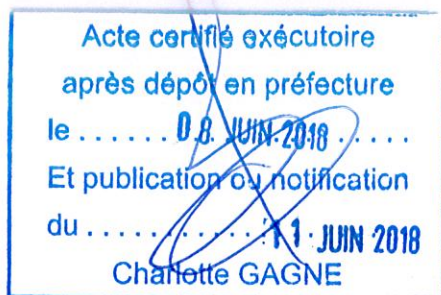
Objet : Remplacement par élection du conseiller communautaire démissionnaire en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Bastia au sein du Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés de Corse (SYVADEC)

AUTORISE

Le président à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président du SYVADEC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE PRESIDENT



François TATTI